



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
24 juillet 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 20 c) de l'ordre du jour provisoire*
Renforcement de la coordination
de l'aide humanitaire et des secours
en cas de catastrophe fournis par
l'Organisation des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
assistance au peuple palestinien

Conseil économique et social
Session de fond de 2000
New York, 5 juillet-1er août 2000
Point 9 de l'ordre du jour**
Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les institutions rattachées
à l'Organisation des Nations Unies

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	2
II. Assistance au développement	4-7	2
III. Plan de développement palestinien	8-54	3
A. Infrastructures et gestion des ressources naturelles	20-26	6
B. Renforcement des capacités institutionnelles	27-35	7
C. Mise en valeur des ressources humaines et développement social	36-45	9
D. Secteurs productifs	46-54	12
IV. Conclusion	55-59	14
 Annexes		
I. Plan de développement palestinien : secteurs prioritaires		16
II. Le système de développement des Nations Unies dans le Territoire palestinien occupé		17

* A/55/150.

** E/2000/100.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 54/116 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1999, sur l'assistance au peuple palestinien dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la résolution. Le présent rapport, qui porte sur la période allant de mai 1999 à mai 2000, fait le point de la situation concernant le développement et l'aide au développement dans le Territoire palestinien occupé. Il décrit de façon plus détaillée que les rapports précédents sur le même thème le processus de développement en cours dans le Territoire palestinien occupé et la contribution qu'y apporte l'Organisation des Nations Unies. Il faut espérer que ce rapport aidera la communauté internationale à répondre efficacement aux vrais besoins de la population du Territoire palestinien occupé. C'est d'autant plus indispensable que les événements politiques qui risquent de se produire pendant l'année à venir exigeront une attention soutenue et un large appui en faveur du progrès et de la stabilité dans le Territoire palestinien occupé et dans le reste de la région. Un rapport distinct, établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (A/55/84), qui a été soumis à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, fait le compte rendu détaillé des conditions de vie du peuple palestinien.

2. En septembre 1999, le Secrétaire général a redéfini le mandat du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, qui porte dorénavant le titre de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. Outre les responsabilités liées au Territoire palestinien occupé, le Coordonnateur spécial est désormais chargé de coordonner l'aide au développement que l'ONU fournit à l'appui du processus de paix en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Pendant la période à l'examen, l'ONU s'est surtout attachée à appuyer les négociations de paix et les efforts déployés pour faire avancer le processus

politique en cours par le biais de programmes et de projets visant à un développement durable à long terme. Le Coordonnateur spécial dirige les interventions de l'ONU en faveur du développement qui intéressent plus particulièrement le processus de paix, notamment celles consistant à prévoir ou à renforcer, selon les cas, les conditions les plus favorables au resserrement de la coopération pour le développement.

3. Tout au long de la période à l'examen, le Coordonnateur spécial a poursuivi les efforts requis par son mandat, qui consistent à assurer une meilleure coordination entre les institutions compétentes de l'Autorité palestinienne et les organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec la communauté des donateurs, et à suivre, en recueillant les données nécessaires, l'évolution de la situation économique et sociale dans le Territoire palestinien occupé. Il a également effectué des études périodiques sur ces questions et établi des rapports spéciaux sur des thèmes ponctuels intéressant l'effort de développement, comme les perspectives de croissance du secteur privé et les obstacles à vaincre en la matière. La sixième réunion annuelle interinstitutions des Nations Unies, qui s'est tenue au siège du Coordonnateur spécial les 14 et 15 juin 2000, a centré sa réflexion sur le resserrement de la coopération et l'effort de rapprochement entre les organismes résidents et non résidents des Nations Unies et les représentants de l'Autorité palestinienne. Il convient de noter en particulier les recommandations tendant à renforcer dans la pratique les partenariats entre les organismes des Nations Unies, l'Autorité palestinienne et ses ministères et les bailleurs de fonds internationaux dans le Territoire palestinien occupé.

II. Assistance au développement

4. Grâce à la vague d'optimisme qui a fait suite à la signature de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie (A/48/486-S/26560, annexe) en 1993, le Territoire palestinien occupé est devenu l'un des plus gros bénéficiaires d'aide au développement par habitant dans le monde. De 1994 à 1998, en moyenne, les donateurs ont débloqué des fonds de l'ordre de 200 dollars des États-Unis par personne et par an, et ce sans tenir compte des Palestiniens de Jérusalem-Est. Le nombre d'organismes représentant l'ONU dans le Territoire palestinien occupé est passé de 3 en 1993 à 13 en 1999. Douze autres entités

des Nations Unies fournissent une assistance et des compétences techniques à l'Autorité palestinienne.

5. Selon les chiffres fournis par le Ministère de la planification et de la coopération internationale de l'Autorité palestinienne, le montant total des fonds débloqués par les 48 donateurs qui sont intervenus de 1993 à 1999 a tout juste dépassé 2 milliards 750 millions de dollars. Entre 1994 et 1995, les donateurs se sont engagés à fournir au total 1 milliard 410 millions de dollars, mais n'en ont versé que 900,5 millions. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'en 1996, avec un volume d'annonces de 789,9 millions de dollars dont 511,6 millions effectivement débloqués. Pendant la période de trois ans allant de 1997 à 1999, toutefois, on a constaté un reflux général du financement. Les annonces ont diminué d'année en année, passant de 789,9 millions de dollars en 1996 à 546,8 millions en 1999. Les montants versés ont suivi la même tendance, passant de 511,6 millions en 1996 à 513 millions en 1997, 409,2 en 1998 et à 417,1 en 1999. La majorité de l'aide débloquée, soit un peu moins de 90 %, a été fournie sous forme de dons, et le restant sous forme de prêts. La Banque mondiale se classe en tête des huit organismes créanciers, étant à la source de près de 30 % du montant total des prêts accordés en 1999 et d'un peu moins de 58 % du montant total des prêts accordés entre 1993 et 1999.

6. Bien que le Territoire palestinien occupé reste l'un des principaux bénéficiaires de l'aide au développement international, la baisse progressive des annonces de contributions et des versements des donateurs observée ces dernières années demeure préoccupante. Aucun facteur ne semble expliquer à lui seul cette tendance générale et notamment le net repli de l'investissement public. Le montant des fonds débloqués par chaque donateur dépend de nombreuses variables, dont beaucoup changent d'un donateur à l'autre.

7. Le Plan d'action tripartite de 1999, dont le but était de mieux définir les accords conclus entre la communauté internationale des donateurs, l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien, énumère par ordre d'importance croissante les facteurs que les donateurs citent comme principaux responsables du reflux du financement : a) les revirements constants du processus de paix et les retards mis dans l'application des accords conclus au fil des ans, lesquels créent un climat d'incertitude; b) la tendance à la multiplication des projets de développement économique, qui rend inévitables l'élaboration, l'évaluation et la coordination

de projets plus complexes aux délais d'exécution plus étendus; c) les difficultés internes que connaissent les pays donateurs qui retardent les annonces de contributions et les déboursements; d) les conflits ou les catastrophes naturelles survenant dans d'autres régions du monde qui mobilisent une part importante des ressources restreintes des bailleurs de fonds; e) la difficulté à créer un consensus entre les donateurs et les acteurs palestiniens; f) les problèmes rencontrés par la toute nouvelle administration palestinienne; et g) la complexité des mesures appliquées par Israël pour l'octroi de permis relatifs aux infrastructures routières, aux projets hydrauliques, aux zones de développement industriel et à l'aménagement du Territoire.

III. Plan de développement palestinien

8. L'Autorité palestinienne a présenté le Plan de développement palestinien pour 1998-2000, son premier plan d'investissement triennal renouvelable, lors de la réunion du Groupe consultatif à Paris les 14 et 15 décembre 1997. Le Plan de développement palestinien énumérait les objectifs, stratégies, plans et politiques en faveur du processus de développement et les obstacles à vaincre en la matière. Il énonçait les domaines d'activité et les projets que l'Autorité palestinienne avait désignés comme hautement prioritaires pour le développement socioéconomique. La valeur globale totale des plus de 600 projets figurant dans le Plan de développement palestinien, qui se répartissaient entre quatre grands secteurs prioritaires, était de l'ordre de 3,5 milliards de dollars des États-Unis, soit environ 1,2 milliard de dollars par an.

9. La signature du Mémorandum de Wye River, le 23 octobre 1998, a été suivie d'une réunion ministérielle tenue à Washington, D. C., le 30 novembre 1998 pour commémorer les engagements sur cinq ans pris en 1993 par la communauté internationale des donateurs pour appuyer le peuple palestinien dans les efforts qu'il déploie pour satisfaire à ses besoins de développement. Lors de cette réunion, les bailleurs de fonds ont annoncé qu'ils apporteraient une aide sous forme de dons d'un montant de 3,3 milliards de dollars environ pendant les cinq années suivantes afin de continuer à appuyer les efforts de développement dans les territoires palestiniens.

10. Bien qu'un plan triennal (1999-2001) ait été envisagé initialement pour succéder au plan de 1997, on a décidé d'opter plutôt pour un plan quinquennal et des

projections ont été faites quant à l'assistance attendue des donateurs. Le Plan de développement palestinien 1999-2003 est un document exhaustif qui se compose des sections suivantes :

- Évolution politique, économique et sociale (1993-1998);
- Cadre macroéconomique de la planification du développement à moyen terme (1999-2003);
- Cadre financier du Plan de développement palestinien (1999-2003);
- Cadre général du Plan de développement palestinien (1999-2003);
- Plan de développement palestinien : procédure d'établissement;
- Programme d'investissement du Plan de développement palestinien : priorités sectorielles, exécution et suivi;
- Programmes et projets relevant du Plan de développement palestinien.

11. Étant donné qu'il a été élaboré au milieu d'un cycle de programmation, le Plan de développement palestinien pour 1999-2003 comporte à la fois des programmes et des projets détaillés sur trois ans (2000-2001) et des prévisions pour les deux années restantes (2002-2003). Le but est de mieux définir l'horizon prévisible pour chaque secteur et de poser les bases des activités de planification pour le plan quinquennal suivant (2000-2004), qui sera publié vers le milieu de 2000.

12. Le Plan de développement palestinien témoigne de la volonté et de la capacité qu'a l'Autorité palestinienne de prendre en mains son propre processus de développement, avec son Ministère de la planification et de la coopération internationale comme principal organe de planification, et constitue un important progrès pour les mécanismes de planification du développement palestinien. La communauté internationale a désormais de plus amples raisons de répondre à ces efforts dans un esprit tout aussi constructif, en adaptant son assistance et ses interventions aux vrais besoins de la population et aux stratégies que l'Autorité palestinienne a définies et énoncées avec le plus grand soin. Cela permettra au processus de développement palestinien de se poursuivre de manière plus rationnelle et plus cohérente en fonction de la conjoncture actuelle. Cette année, le Plan de développement palestinien a été

étayé par la publication d'un plan d'action annuel pour l'an 2000. Ce document constitue un pas supplémentaire vers la rationalisation du processus de développement, dans la mesure où il établit des « priorités parmi les priorités » pour l'année en cours. En effet, les ressources disponibles ne suffiront pas à couvrir les besoins du développement palestinien pendant de nombreuses années. Le Plan de développement palestinien et le Plan d'action qui l'accompagne ont donc été établis en faveur de la création de zones de développement prioritaires, d'une concertation accrue et d'une répartition géographique plus cohérente des efforts, et ce en application des stratégies fixées dans les limites des ressources disponibles.

13. Le Plan de développement palestinien énonce à la fois les obstacles externes et internes au processus de développement. Parmi les obstacles externes figurent l'absence de liberté de mouvement entre la Cisjordanie et Gaza, l'absence de port maritime opérationnel et, jusqu'à une date récente, d'aéroport; les obstacles non tarifaires; les restrictions frappant la liberté de mouvement et l'emploi et celles frappant les importations et les exportations. Le Plan de développement palestinien souligne aussi que la pénurie de ressources naturelles, le mauvais état des infrastructures et les difficultés éprouvées par la nouvelle administration sont les plus gros problèmes à affronter sur le front interne. Le Plan de développement palestinien tient compte de ces blocages et propose des solutions de rechange dans l'hypothèse où certains se maintiendraient ou s'aggravaient.

14. Pour affronter et vaincre les problèmes et les obstacles auxquels se heurte le processus de développement palestinien, il faut fixer des buts et des objectifs précis et élaborer les politiques à suivre aux niveaux national, sectoriel et sous-sectoriel, ainsi que par le biais des divers ministères et institutions. Il faut aussi identifier les priorités à privilégier pour mieux faire face aux difficultés qui entravent le processus de développement. Étant donné les problèmes et les obstacles à vaincre, l'Autorité palestinienne espère accomplir les quatre grands objectifs ci-après au cours de la période couverte par le plan de développement quinquennal : croissance économique et création d'emplois; revitalisation et mise en valeur des zones rurales; amélioration des conditions sociales et mise en valeur des ressources humaines et mise en place d'institutions financières et de politiques macroéconomiques plus efficaces.

15. Le Plan de développement palestinien a été établi par le biais d'un processus de planification détaillé placé sous la houlette du Ministère de la planification et de la coopération internationale qui a bénéficié du concours de tous les secteurs et de tous les ministères et d'un réseau actif de centres de liaison. L'Autorité palestinienne a bénéficié du concours de plusieurs partenaires internationaux, notamment d'organismes des Nations Unies. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les institutions de Bretton Woods ont apporté un large soutien, y compris au niveau macroéconomique, à l'Autorité palestinienne, au Ministère de la planification et de la coopération internationale, et en particulier au Ministère des finances. Le PNUD a fourni des conseillers techniques et un appui institutionnel à long terme. La Banque mondiale suit actuellement la méthode de son cadre de développement intégré pour appuyer la planification stratégique dans plusieurs secteurs.

16. Plus de 25 organismes des Nations Unies ont fourni une aide au développement au cours de l'année écoulée. Conformément aux souhaits de l'Autorité palestinienne, l'aide a été allouée aux activités ci-après : plaidoyer et sensibilisation, conseils en matière de politiques et de stratégies, planification et programmation, transferts de connaissances techniques, enseignements à tirer des pays en développement, mobilisation de ressources, facilitation de la coordination et financement et exécution de projets de développement.

17. De nombreuses institutions spécialisées des Nations Unies ont fourni des compétences techniques à l'Autorité palestinienne pour l'aider à élaborer des politiques et des stratégies sectorielles, à évaluer les besoins et formuler des programmes. Des plans sectoriels ont été mis au point pour la santé, l'éducation et l'agriculture. Des experts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), avec le soutien du PNUD et l'apport financier du Gouvernement des Pays-Bas, ont aidé le Ministère de l'agriculture à établir son plan pour 2001-2005. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a contribué à l'élaboration des plans sectoriels relatifs à l'éducation et a été invitée à apporter d'autres formes de soutien. Dans le domaine de la santé, plusieurs organismes, dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont apporté une aide à caractère général ou

dans des domaines spécialisés. La collaboration instaurée entre l'UNICEF et l'Autorité palestinienne autour de la formulation du nouveau programme du Fonds pour le peuple palestinien a eu un impact sur les politiques et programmes de l'Autorité palestinienne. Le FNUAP procède actuellement à l'évaluation de la population nationale en collaboration avec l'Autorité palestinienne, étape préliminaire déterminante pour l'avenir de leur coopération en matière de programmes. Ce processus fait partie intégrante des activités de formulation de politiques et de planification de l'Autorité palestinienne. L'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ont donné des conseils en matière de stratégies de création d'emplois et d'entreprises. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Centre du commerce international (CCI) ont donné des conseils dans le domaine commercial. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a fourni des conseils sur le développement d'une aviation civile et, tout récemment, l'Autorité palestinienne a également demandé de l'aide à l'Organisation maritime internationale (OMI) pour la planification du nouveau port de Gaza. Chaque organisme des Nations Unies s'occupant du développement a donc mis à profit ses compétences particulières pour contribuer à améliorer les moyens et les méthodes de planification dont dispose l'Autorité palestinienne et aider cette dernière à évaluer les besoins restant à satisfaire.

18. Le montant total des ressources demandées pour 1999 dans le Plan de développement palestinien s'élevait à 720 millions de dollars des États-Unis. Le montant global des fonds annoncés au profit des activités de développement en 1999 a atteint 546,8 millions de dollars contre 665,9 millions en 1998, soit un écart négatif de 173,2 millions. Les donateurs avaient débloqué 417,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 1999. Les ressources versées représentaient environ 58 % des besoins énoncés dans le Plan de développement palestinien. Les fonds débloqués ont été répartis entre les diverses rubriques selon les modalités suivantes : investissement public, 46 % ; assistance technique, 25 % ; promotion de l'investissement privé, 7 % ; dons en nature, 3 % ; matériel, 2 % ; aide budgétaire, 1 % ; et création d'emplois, 1%. Ces chiffres permettent de constater une nette évolution des besoins, l'aide budgétaire cédant la place au financement de projets de développement. On espère qu'à l'avenir, mieux informés sur le Plan de dé-

veloppement palestinien, les donateurs apporteront une aide au développement plus diversifiée et mieux ciblée.

19. Afin de tenir plus systématiquement compte de ces priorités, l'Autorité palestinienne s'est efforcée de hiérarchiser les besoins publics en fonction des quatre grandes priorités sectorielles déjà définies dans le premier Plan de développement palestinien, et dont il est rendu compte dans les paragraphes qui suivent.

A. Infrastructures et gestion des ressources naturelles

20. Ce secteur comprend l'eau et l'assainissement, le logement, les routes et les transports, les ports et les aéroports, et les autres projets d'équipement général. Les infrastructures et autres services apparentés constituent le fondement même du développement dans tous les secteurs et contribuent pour beaucoup au jugement que la population porte sur ses conditions de vie, que celles-ci soient difficiles ou en voie d'amélioration. Près de la moitié du budget total du Plan de développement palestinien (48 %) est alloué à ce secteur pendant toute la durée des cinq ans. Les infrastructures reçoivent la plus haute priorité car elles sont restées à l'abandon pendant les années d'occupation du Territoire palestinien et se trouvent aujourd'hui dans un piètre état. Bien que d'importants progrès aient été réalisés dans ce secteur, il reste beaucoup à faire à plusieurs titres. Le Plan de développement palestinien donne à l'approvisionnement en eau et à l'élimination des eaux usées la plus haute priorité dans ce secteur, et leur consacre près de 44 % du budget.

21. Comme l'importance des transports routiers a considérablement augmenté ces dernières années et que les routes sont en très mauvais état dans le Territoire palestinien occupé, les programmes de construction, d'extension et de rénovation sont classés comme hautement prioritaires dans le Plan de développement palestinien. Ce sous-secteur ne reçoit pratiquement aucune aide financière de la part de la communauté internationale des donateurs. Dans le sous-secteur de l'énergie, classé au troisième rang des priorités, l'accent est surtout mis sur les zones rurales qui n'ont pas encore été électrifiées. L'évacuation des déchets solides, autre sous-secteur prioritaire, souffre aussi d'un financement insuffisant. Dans le sous-secteur correspondant aux projets de portée stratégique et nationale, l'accent a été mis sur le développement du

port, de l'aéroport et du passage sécurisé, qui constituent des priorités au niveau national.

22. Le budget total de l'ensemble du secteur pour 1999 s'élève à 416,3 millions de dollars. Le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement y a reçu la priorité absolue. Le Plan de développement palestinien énumère 20 projets pour ce sous-secteur, portant sur l'approvisionnement en eau, l'évacuation des eaux usées et les ressources en eau moyennant une enveloppe totale de 250,2 millions de dollars. Les coûts des transports et des projets nationaux s'élèvent, respectivement, à 76,3 et à 33,8 millions de dollars. Les budgets correspondant aux six sous-secteurs restants s'élèvent à 56 millions de dollars environ.

23. Dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement, 111,7 millions de dollars au total ont été débloqués en 1999. Les sommes versées au titre des projets de transports ont avoisiné les 18 millions de dollars et, pour tous les autres sous-secteurs, elles se sont chiffrées à 31 millions environ, ce qui porte le montant total des fonds débloqués à l'échelle sectorielle en 1999 à 160,7 millions de dollars. Ainsi, seuls 38 % des besoins identifiés dans le Plan de développement palestinien ont été satisfaits, ce qui constitue un obstacle majeur au progrès du développement dans le Territoire palestinien occupé.

24. Pendant la période à l'examen, 11 organismes des Nations Unies ont mené des activités dans le secteur des infrastructures et de la gestion des ressources. Les organismes qui sont le plus intervenus sont le PNUD et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Chaque organisme s'est mobilisé dans le sous-secteur prioritaire de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau potable. Le PNUD a entrepris des travaux de construction d'un réseau d'assainissement dans la zone de Khan Younis à Gaza et a beaucoup amélioré le réseau de distribution d'eau de Jéricho. Par ailleurs, les services d'hygiène du milieu de l'UNRWA ont permis d'améliorer les réseaux d'assainissement, d'évacuation des eaux usées et de distribution d'eau, dont bénéficie la population des camps de réfugiés dans le cadre de son programme de mise en œuvre de la paix. L'OMS s'est également consacrée à ce sous-secteur, avec le concours de l'Office humanitaire de la Communauté européenne, ce qui a permis l'exécution d'un projet visant au réaménagement et à la préservation des sources d'eau existantes (sources et puits).

25. Parmi les autres contributions du PNUD à ce sous-secteur, on peut citer la protection de l'environnement dans le cadre de l'effort régional visant à préserver la diversité biologique et la régénération des terres de parcours dégradées. L'UNRWA s'est également attachée à améliorer le réseau d'évacuation des déchets solides et à remettre en état les logements dans les camps de réfugiés. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a beaucoup fait dans le domaine de la distribution d'eau, de l'irrigation et des ressources naturelles par le biais de son projet d'irrigation de Ein El-Sultan et de son programme participatif de gestion des ressources naturelles. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) intervient aussi dans ce secteur par le biais de projets conçus pour renforcer les infrastructures scientifiques et techniques et celles relatives à la radioprotection. L'Union internationale des télécommunications (UIT) met actuellement en œuvre des activités visant à la création d'une unité de contrôle de transmission au Ministère des postes et des télécommunications et fournit les éléments nécessaires au bon fonctionnement de l'agence de presse palestinienne (Wafa). Parmi les activités des Volontaires des Nations Unies, on peut citer l'aide à l'aménagement urbain en vue de l'établissement de plans détaillés de Bethléem, Beit Jala et Beit Sahour. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), quant à lui, a parrainé la participation de représentants de l'Autorité palestinienne à six ateliers régionaux sur des thèmes écologiques. Dans le cadre du sous-secteur des projets nationaux, l'Organisation maritime internationale (OMI) fournit actuellement une assistance technique à la création d'une administration maritime pour le projet de l'Autorité palestinienne. L'Union postale universelle (UPU) a élaboré un projet visant à développer le réseau postal palestinien, lequel est en attente de financement.

26. Le Plan d'action pour 2000 classe les projets pour l'année en fonction des priorités nationales. Sur les 50 premiers projets, 17 projets portent sur l'eau et l'assainissement, 23 sur les transports (routiers principalement) et 7 projets sur d'autres activités liées aux transports. Un effort de concertation s'impose pour mieux satisfaire aux besoins financiers de ce secteur, qui est jugé indispensable à la qualité de vie de la population palestinienne en général.

B. Renforcement des capacités institutionnelles

27. Le renforcement des capacités institutionnelles revêt une importance capitale depuis la création de l'Autorité palestinienne, qui se charge d'un secteur public desservant environ 3 millions de personnes. L'objectif de ce secteur est de renforcer les moyens dont disposent les ministères palestiniens et les nombreuses institutions publiques en matière de gestion administrative et de définir le cadre juridique et réglementaire dans lequel doivent opérer les organes exécutifs, législatifs et judiciaires de l'Autorité palestinienne. Environ 9 % du budget total du Plan de développement palestinien est alloué à ce secteur.

28. Dans ce secteur, la priorité est donnée à la création d'institutions. Le Plan de développement palestinien souligne la nécessité de réduire progressivement le nombre d'experts étrangers à qui il est fait appel pour définir et résoudre les problèmes de développement et favoriser ainsi la durabilité dans la planification et le traitement au jour le jour du développement. On encourage les modalités d'assistance technique tendant à renforcer les capacités des fonctionnaires de l'Autorité palestinienne et de leurs institutions. On a donc inscrit au rang des plus hautes priorités la formation et le renforcement des institutions par le biais de tous les équipements assurant leur bon fonctionnement et de programmes d'assistance mettant en jeu une étroite concertation avec les homologues de l'Autorité palestinienne afin de diffuser plus largement connaissances et compétences techniques.

29. Parmi les autres priorités établies dans le cadre de ce secteur figurent le renforcement du cadre juridique et réglementaire et le développement des institutions démocratiques. Le renforcement des cadres et des appareils juridiques et réglementaires est indispensable pour faire du secteur privé le moteur de la croissance de l'économie, tout en incitant les bailleurs de fonds à maintenir leur appui. Il faut qu'un cadre juridique et réglementaire transparent et adapté soit mis en place si l'on veut que les institutions puissent correctement fonctionner. En outre, le Plan de développement palestinien souligne la nécessité de mettre en place un gouvernement démocratique stable. Il demande que les principales règles de la démocratie soient largement appliquées et que l'on pose les bases propres à en assurer la viabilité.

30. Bien que des annonces de près de 100 millions de dollars aient été faites au profit de la création d'institutions, 37,6 millions de dollars ont été effectivement versés, soit la quasi-totalité du montant de 41 millions de dollars prévu au titre de ce sous-secteur pour 1999 dans le Plan de développement palestinien. Le volet relatif au développement d'institutions démocratiques a également été bien financé, 7 millions de dollars environ ayant été déboursés à cet effet. En revanche, dans les sous-secteurs relatifs aux cadres juridique et réglementaire et à la police, les versements n'ont pas dépassé 3 et 2 millions de dollars, respectivement.

31. Grâce au vaste plan-cadre pour les enfants et les femmes palestiniens établi en collaboration avec l'Autorité palestinienne, l'UNICEF a mis en œuvre de nombreuses activités de renforcement des institutions et d'assistance technique, notamment des activités de formation et/ou d'appui matériel aux Ministères de la santé, de l'éducation, des services sociaux et de la justice, aux ONG locales, à l'université Al-Quds et à d'autres entités. Les stages de formation ont porté sur la santé infantile, le développement de l'enfant, le rôle des parents, l'éducation, la Charte des droits de l'enfant palestinienne et la Convention relative aux droits de l'enfant. Le PNUD intervient dans les domaines de l'assistance technique et du renforcement des capacités à plusieurs niveaux, qu'il s'agisse de lutte contre la pauvreté en collaboration avec le Ministère de la planification, des handicapés en collaboration avec le Ministère de la santé et des questions juridiques, et des politiques relatives aux sexes en collaboration avec le Conseil législatif palestinien. Parmi ses activités, on peut également citer une étroite concertation avec le Ministère de la justice et avec le Ministère des finances, entre autres. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a été chargé de fournir une assistance matérielle et technique en vue du renforcement des institutions chargées de faire respecter la légalité en général et les droits de l'homme en particulier. Le FNUAP et l'OMS ont collaboré au renforcement des moyens techniques et humains du Ministère de la santé, des ONG et du secteur des soins de santé primaires dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Plusieurs activités ont été menées à ce titre : établissement de directives et d'un protocole pour les services de santé en matière de reproduction, formation des médecins et des infirmiers, et sensibilisation. L'OMS a également fourni une assistance technique et des stages de formation en collaboration avec

le Ministère de la santé pour le contrôle de la qualité de l'eau et la lutte contre les maladies (programme de lutte contre la brucellose). L'UNRWA a mené des activités très diversifiées en matière de formation et d'assistance technique au profit du Ministère de la santé et des ONG locales. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a collaboré avec les ONG et les donateurs afin de développer les volets relatifs à la participation des femmes et à la participation des deux sexes au développement, et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), la CNUCED et le PNUD ont exécuté un programme de formation conjoint dans le domaine de la diplomatie commerciale internationale.

32. Le programme de coopération technique de l'OIT vise à renforcer les moyens humains et institutionnels dont disposent les diverses institutions dans leurs domaines de compétence, notamment la Chambre de commerce et le Ministère du travail. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)/Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime a beaucoup fait dans trois domaines prioritaires par le biais de l'assistance multisectorielle qu'il a prêtée à l'Autorité palestinienne pour son projet de lutte contre les drogues : cadre juridique et institutionnel concernant la lutte contre les drogues, renforcement des capacités des organismes chargés du maintien de l'ordre, et dans les secteurs des affaires sociales et de la santé. Les Volontaires des Nations Unies ont fourni une assistance technique à plusieurs municipalités dans le domaine de l'aménagement urbain, et l'UIT a délivré une formation à l'intention des ingénieurs et des techniciens du Ministère des postes et télécommunications et du personnel de la Wafa. La FAO est en train d'exécuter un projet de renforcement des capacités dans les domaines de l'analyse des politiques et de la planification agricoles. L'AIEA a deux projets en cours pour la mise en valeur des ressources humaines et le perfectionnement du personnel. Parmi les activités de la CESAO figurent l'organisation de stages de formation et la fourniture de conseils concernant l'établissement, l'utilisation et la diffusion de statistiques, notamment par sexe, l'exécution de programmes de formation à l'intention des autorités monétaires palestiniennes et des services de planification palestiniens, et l'aide apportée au Ministère des affaires sociales pour la préparation d'un rapport sur la promotion de la femme dans le Territoire palestinien occupé.

33. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué d'aider activement l'Autorité palestinienne à rédiger des lois relatives aux droits de l'homme et à établir un plan national d'action pour les droits de l'homme. Le PNUD collabore avec le service chargé de la question féminine du Conseil législatif palestinien afin de porter la problématique hommes-femmes au premier rang des préoccupations des législateurs. Il apporte aussi son concours au Ministère de la justice et finance la réalisation d'une revue juridique. L'OMI aide le Ministère des transports de Gaza à établir un projet de législation maritime. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le PNUCID ont offert une formation à la police palestinienne. Le Haut Commissariat offre aussi une formation concernant les droits de l'homme et le respect de l'État de droit, tandis que le PNUCID fournit une formation à l'application des lois dans le domaine de la lutte contre les drogues. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies appuie la coordination et l'aide des donateurs en vue de la création d'une académie de police, le Gouvernement du Danemark participant aux coûts. À la demande de l'Autorité palestinienne, le Ministère de l'économie et des affaires sociales a formulé des propositions en vue de quatre projets visant à fournir une assistance technique dans les domaines de la gestion des dépenses publiques, de la gestion de l'aide et de l'administration des recettes. On s'efforce actuellement de mobiliser des fonds pour ces projets.

34. Dans les domaines du renforcement institutionnel et du développement d'institutions démocratiques, les besoins de financement du Plan de développement palestinien étaient entièrement satisfaits en 1999. Toutefois, une étude préliminaire indique que les fonds n'ont pas été versés conformément au Plan. Alors qu'un tiers des 41,3 millions de dollars prévus dans le budget du Plan au titre du renforcement des institutions était réservé exclusivement aux projets de construction de bâtiments publics, une très faible portion des 37,6 millions de dollars versés ont été alloués à cette rubrique. Dans les autres domaines prioritaires – cadre juridique et réglementaire et police –, les ressources disponibles étaient loin de satisfaire aux besoins en 1999. Étant donné l'importance de ces sous-secteurs au stade actuel du processus de développement, ils devraient recevoir un rang prioritaire en 2000. Presque tous les organismes des Nations Unies ont fourni une assistance technique quelconque au renforcement des institutions, conformément aux priorités fixées par

l'Autorité palestinienne en matière de formation et d'approfondissement des compétences locales. Le grand nombre d'organismes travaillant dans ce sous-secteur traduit le besoin urgent d'une coordination plus efficace afin que l'Autorité palestinienne et tous les organismes concernés puissent bénéficier dans la mesure du possible des diverses activités entreprises.

35. Suivant le Plan d'action pour 2000 et compte tenu du manque de ressources susmentionné, parmi les projets prioritaires on citera d'abord divers projets de travaux publics. En outre, l'accent est mis sur un plus grand nombre de projets de renforcement des capacités et de mise en valeur des ressources humaines. Le budget du Plan de développement palestinien pour l'ensemble de ce sous-secteur en 2000 s'élève à 51 millions de dollars des États-Unis. Ainsi, la création d'institutions reste une priorité en 2000 pour maintenir la dynamique créée par l'assistance technique fournie à ce jour et faire progresser la construction et la rénovation des bâtiments publics nécessaires. Étant donné la nécessité de fortifier les institutions à même de mieux faire respecter l'ordre public et de renforcer le cadre réglementaire en 1999, et étant donné que les ressources nécessaires pour cette action connaîtront une forte augmentation en 2000, ces secteurs restent aussi prioritaires, surtout si l'on considère l'importance du cadre juridique et réglementaire nécessaire à l'appui des structures institutionnelles en cours d'établissement.

C. Mise en valeur des ressources humaines et développement social

36. Il s'agit d'un secteur aux aspects multiples qui englobe des sous-secteurs aussi essentiels que la santé, l'éducation, le logement, la protection sociale, les femmes et les droits de l'homme. La majorité des organismes des Nations Unies mènent des activités dans au moins un domaine de ce secteur. On ne soulignera jamais assez l'importance des divers sous-secteurs qui sont indispensables pour assurer le développement, la démocratisation et la stabilité. Près de 25 % des ressources prévues pour le Plan de développement palestinien sont consacrées à ce secteur pendant la période de cinq ans.

37. Pour l'Autorité palestinienne, l'éducation constitue la priorité absolue dans ce secteur. La détérioration et l'insuffisance de structures sont les principaux problèmes auxquels est confronté le système d'enseignement, d'autant que le nombre des étudiants augmente

de 6 % par an. Quatre-vingt pour cent des écoles de Gaza et 20 % de celles de la Cisjordanie fonctionnent toujours selon le système des classes alternées, avec dans certains cas trois groupes d'élèves à Gaza. Il faut construire de nouvelles écoles afin d'accroître le nombre d'heures d'enseignement par enfant et de réduire la taille des classes. Au cours des trois premières années du Plan de développement, environ 53 % du budget du sous-secteur de l'éducation (117 millions de dollars des États-Unis) ont été consacrés à l'enseignement primaire et secondaire en vue de la remise en état des infrastructures ou de la construction de nouvelles, à l'exclusion de l'enseignement secondaire professionnel. Parmi les autres éléments jugés indispensables pour relever le niveau de l'enseignement, on peut citer le matériel et les installations ainsi que le renforcement des capacités par la formation des enseignants et l'élaboration de programmes d'enseignement.

38. La deuxième priorité dans ce secteur est la santé. À la différence de l'éducation, le secteur privé peut fournir plusieurs formes de services de santé. La priorité est donc accordée aux soins de santé primaires afin de faire en sorte que toutes les communautés de tous les gouvernorats aient accès aux services de base, l'accent étant mis sur la prestation de services aux communautés des zones reculées et rurales. Le troisième sous-secteur prioritaire est celui des camps de réfugiés. Ceux-ci accueillent 590 000 Palestiniens qui ont besoin d'une aide substantielle. Du fait du surpeuplement et des mauvaises conditions sanitaires dans la plupart des camps, une modernisation et une remise en état à grande échelle s'imposent d'urgence. Le quatrième sous-secteur prioritaire concerne les détenus et les anciens détenus. L'Autorité palestinienne estime qu'il est important d'aider et d'assurer la réinsertion d'un grand nombre d'anciens prisonniers et de leur famille. Nombre d'entre eux connaissent des problèmes d'ordre physique, mental et économique même plusieurs années après leur libération. Beaucoup ont besoin de soins spécialisés, d'une formation et d'une aide pour assurer leur réinsertion sociale. Par conséquent, environ 2 % du budget de ce secteur sont alloués à ce sous-secteur pendant la période de cinq ans.

39. Le Programme de développement palestinien met clairement l'accent sur la nécessité d'apporter d'urgence un appui à l'éducation. Sur un montant total de 144,5 millions de dollars alloué à ce secteur, 62 millions de dollars ont été affectés à l'éducation en 1999, l'essentiel (environ 70 %) étant consacré à la

construction d'écoles ou à la remise en état des écoles existantes et le reste au renforcement des capacités et à la formation professionnelle. En 1999, un montant de 34,9 millions de dollars a été décaissé pour le sous-secteur de l'éducation. Environ 20,5 millions de dollars étaient consacrés à la construction ou à la remise en état d'écoles, le solde ayant servi essentiellement à financer les projets d'assistance technique. La santé, l'autre grand domaine prioritaire dans ce secteur, a bénéficié d'un budget de 38,3 millions de dollars en 1999, dont l'essentiel a été affecté à la construction de dispensaires et d'hôpitaux tandis qu'un quart était consacré au renforcement des capacités en matière de santé. Un montant de 34,8 millions de dollars a été décaissé dans le sous-secteur de la santé, dont 6,2 millions de dollars pour la construction ou la remise en état de structures sanitaires et le reste pour le matériel et l'assistance technique. Les montants alloués aux autres domaines dans ce secteur se présentent comme suit : réfugiés, 14,9 millions de dollars; aide humanitaire, 8,3 millions de dollars; détenus et anciens détenus, 4,5 millions de dollars; femmes, 5,6 millions de dollars; droits de l'homme et société civile, 500 000 dollars; jeunes, 3,6 millions de dollars; et culture, 6,8 millions de dollars. Un montant de 4 millions de dollars a été décaissé pour l'aide humanitaire, soit environ 1 million de dollar pour chacune des rubriques (détenus et anciens détenus, jeunes et femmes). On ne dispose pas actuellement de chiffres concernant les droits de l'homme, les réfugiés ou la culture. Le montant total des décaissements pour ce secteur s'est ainsi élevé à environ 76,7 millions de dollars.

40. Dans le sous-secteur de l'éducation, les 264 écoles d'enseignement élémentaire et secondaire de l'UNRWA ont accueilli, pendant l'année scolaire 1999/2000, 223 258 élèves, soit 11 422 de plus que l'année précédente. Malgré quelques travaux de construction et de remise en état, beaucoup d'écoles occupent des locaux loués qui laissent à désirer, les classes sont souvent surchargées et les structures d'enseignement font défaut faute de fonds et de terrains pour construire de nouvelles écoles. L'Office gère également quatre centres de formation technique et professionnelle qui accueillent au total 2 036 stagiaires. Des bourses destinées aux étudiants les plus méritants ont été octroyées à 253 réfugiés pour poursuivre leurs études dans les universités de la région. Dans le cadre de ses diverses activités, l'UNICEF a fourni une assistance technique au Ministère de l'éducation pour

l'élaboration d'un plan d'enseignement quinquennal pour la Palestine ainsi que dans d'autres domaines. L'OIT a conduit un projet pour la création du Centre de réadaptation professionnelle Cheikh Khalifa à l'intention des handicapés. Le programme UNESCO/Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies en faveur du peuple palestinien a mené une série d'activités de réadaptation et d'assistance technique ayant trait au système d'enseignement, notamment la mise en place d'un centre d'élaboration de programmes d'enseignement, des projets de remise en état d'écoles, la fourniture de matériel pédagogique et l'analyse des politiques définies dans le plan quinquennal du Ministère de l'éducation.

41. Dans le domaine de la santé, l'OMS collabore étroitement avec le Ministère de la santé à différents niveaux, notamment en ce qui concerne le programme palestinien relatif aux médicaments essentiels, la vaccination, le contrôle de la qualité de l'eau, la lutte contre les maladies ainsi que la fourniture de matériel de laboratoire et la formation. En outre, l'OMS et le FNUAP oeuvrent activement à l'intégration des services de santé de la reproduction dans les soins de santé primaires. L'UNRWA est l'organisme des Nations Unies qui a apporté la plus grande contribution au secteur de la santé dans le Territoire palestinien occupé (23 millions de dollars en 1999). L'Office gère en effet 51 centres de soins de santé primaires qui ont accueilli environ 3,5 millions de patients en 1999. Treize centres de physiothérapie et six maternités, intégrés à ses centres de Gaza, ont fourni des services de rééducation. L'UNRWA a fourni des soins de santé secondaires aux réfugiés grâce à des arrangements spéciaux avec divers hôpitaux ou par le biais de son hôpital à Kalkilya, en Cisjordanie, qui compte 43 lits. Il a poursuivi sa participation au projet de construction de l'hôpital européen de Gaza (232 lits), qui devrait commencer ses services de consultations externes en juillet 2000 et d'hospitalisation en octobre 2000 et être entièrement opérationnel en janvier 2001. Les projets de salubrité de l'UNRWA ont notamment porté sur l'amélioration des réseaux d'égouts, de drainage et d'approvisionnement en eau potable et l'élimination des déchets solides. Dans le cadre de ces nombreuses activités liées à la santé, l'UNICEF a continué d'appuyer la campagne nationale de vaccination des élèves ainsi que le projet de promotion de la santé scolaire du Ministère de la santé et le projet de santé et de nutrition des femmes, et a dispensé divers types de formation et fourni une assistance technique au Ministère de la santé et aux orga-

nisations non gouvernementales locales. Dans le cadre de son projet d'aide à la lutte contre la drogue, le PNUCID a dispensé une formation sur l'abus des drogues et la réduction de la demande à l'intention des agents sanitaires et des travailleurs sociaux. Le PNUD a aidé le Ministère de la santé à élaborer des programmes pour la prévention et le dépistage précoce des incapacités.

42. L'UNRWA entreprend diverses activités dans le secteur des secours et des services sociaux, notamment l'assistance matérielle et financière aux familles démunies, l'enregistrement des réfugiés, les travaux dans les camps de réfugiés et le parrainage de divers centres communautaires. Le Programme alimentaire mondial (PAM) poursuit son programme de mise en place de filets de sécurité sociale en appuyant les petits agriculteurs et pêcheurs et en apportant son concours financier aux ONG qui mènent des activités dans le secteur social. Le PNUD collabore avec l'Autorité palestinienne à l'élaboration de politiques et de pratiques visant à éliminer la pauvreté, et a appuyé la publication du deuxième Rapport mondial sur le développement humain couvrant la période 1998-1999. L'OIT a participé à l'exécution de projets de rééducation et de création de revenus à l'intention des anciens détenus et des handicapés.

43. Dans le domaine des droits de l'homme, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a commencé à collaborer activement avec six ministères à l'élaboration d'un plan d'action national pour les droits de l'homme et a continué à fournir une assistance matérielle et technique pour le renforcement des institutions dont les activités ont trait à l'état de droit et aux droits de l'homme. L'UNICEF a participé à diverses activités de plaidoyer, notamment l'élaboration d'une charte des droits de l'enfant et la formation de professionnels en vue de les familiariser à la Convention relative aux droits de l'enfant.

44. Le FNUAP, UNIFEM, le PNUD et la CESAO ont tous mené des activités touchant les questions relatives aux femmes et l'égalité des sexes. UNIFEM exécute trois projets visant notamment à développer l'esprit d'entreprise chez les femmes, promouvoir la participation des femmes au développement et élaborer des plans pour la promotion des femmes. Dans le cadre de ses activités touchant la santé de la reproduction, le FNUAP appuie les centres féminins qui fournissent différents types de conseils, la sensibilisation aux questions d'égalité entre les sexes et la révision des

sections relatives à la santé et à l'éducation sanitaire des femmes du plan stratégique national sur la santé (1999-2003). Le PNUD continue de promouvoir l'égalité des sexes notamment en favorisant l'égalité des chances dans la fonction publique. La CESAO a continué d'appuyer le Service de statistique par sexe et fourni une assistance technique à l'Autorité palestinienne pour l'élaboration d'un rapport national sur la promotion des femmes dans les Territoires palestiniens, en collaboration avec le Ministère des affaires sociales. Au titre de son programme de secours et développement, le Fonds international de développement agricole (FIDA) dispense une formation aux femmes par le biais de son centre de services commerciaux et finance des activités rémunératrices à l'intention de groupes de femmes. Grâce à son projet Sharek, le PNUD contribue à amener les jeunes à participer et à contribuer au développement de la société palestinienne. Le Programme des Volontaires des Nations Unies a également placé des volontaires dans le secteur de la jeunesse et du développement communautaire participatif.

45. Les ressources prévues dans le Plan de développement palestinien pour la construction et la remise en état des infrastructures dans les sous-secteurs de l'éducation et de la santé ont considérablement augmenté au fil des ans et figurent en bonne place dans le Plan d'action pour 2000. Le Plan d'action pour 2000 et le budget du Plan de développement palestinien pour 2000 font ressortir des augmentations considérables des ressources nécessaires pour l'éducation et la santé, ce qui atteste leur importance pour le développement général. En outre, les six autres sous-secteurs de ce domaine, auxquels des crédits insuffisants ont été alloués en 1999, doivent bénéficier d'un appui accru en vue d'assurer le succès du processus de développement.

D. Secteurs productifs

46. Les secteurs productifs sont l'industrie, le tourisme, l'agriculture et les activités rémunératrices, auxquels participent dans une large mesure les entreprises privées. L'Autorité palestinienne et les donateurs estiment que l'activité du secteur privé pourrait être le moteur de l'économie palestinienne. L'appui des pouvoirs publics au secteur économique est indispensable pour permettre à l'entreprise privée de jouer le rôle qui lui revient dans le développement de l'économie palestinienne. L'Autorité palestinienne souhaite donc

s'employer à créer un environnement propice aux activités du secteur privé, les besoins financiers des entreprises devant être satisfaits par des prêts. Environ 17 % du budget total du Plan de développement palestinien, soit environ 765 millions de dollars des États-Unis, sont alloués au développement des secteurs productifs au cours de la période de cinq ans, le premier objectif étant de favoriser l'industrialisation. Cependant, étant donné que l'industrialisation exigera des infrastructures, la liberté de mouvement et des échanges pour devenir une source d'activité économique fiable et des années pour assurer une capacité de production effective, l'agriculture sera, dans l'intervalle, le principal secteur productif.

47. L'agriculture a été de tout temps la principale source d'activité économique des Palestiniens. Ces dernières années, des moyens de production plus efficaces et plus rentables ont été introduits et des progrès notables ont été enregistrés. Il faut maintenant renforcer et élargir ces techniques afin de les rendre le plus efficace possible et d'en retirer le plus d'avantages tout en mettant en valeur les terres qui ont été négligées pendant de nombreuses années d'occupation, essentiellement pour l'agriculture. Il faut également assurer à titre prioritaire la sécurité alimentaire, faute de quoi la population palestinienne serait tributaire d'Israël pour ses besoins alimentaires. C'est pourquoi, l'agriculture est considérée comme le premier domaine prioritaire dans ce secteur, suivie de l'industrie qui deviendra la priorité absolue lorsque le cadre de son plein épanouissement aura été établi et que l'agriculture sera devenue un sous-secteur plus stable.

48. Dans le sous-secteur de l'industrie, la priorité est accordée au développement des zones industrielles qui devraient créer environ 20 000 nouveaux emplois chacun. Le tourisme offrira toujours de grandes possibilités pour la croissance économique. Cependant, tant que la libre circulation entre les gouvernorats de Cisjordanie et de Gaza ne sera pas une réalité et que les visiteurs ne pourront pas se rendre dans toutes les localités palestiniennes sans entrave, les problèmes continueront de se poser à ce sous-secteur. Néanmoins, l'infrastructure et le cadre propice au renforcement du sous-secteur du tourisme pourraient être mis en place dans les prochaines années en prélude à l'instauration d'un environnement plus favorable au tourisme. Il en va de même de la préservation des sites archéologiques.

49. Les ressources prévues dans le Plan de développement palestinien pour 1999 au titre de ce secteur se présentent comme suit : agriculture, 7,5 millions de dollars des États-Unis; développement industriel, 8 millions de dollars; tourisme et archéologie, 69,4 millions de dollars; divers, 12,8 millions de dollars. Comme indiqué dans le Plan de développement palestinien, la priorité absolue est de développer rapidement l'agriculture tout en préparant le terrain pour une augmentation des activités industrielles au cours des cinq prochaines années. C'est ainsi que le budget prévu pour l'agriculture pendant la période 2000-2001 a considérablement augmenté par rapport à celui de 1999, puis a de nouveau baissé pour la période 2002-2003. Les ressources prévues pour le développement industriel (qui englobe les petites et moyennes entreprises) augmentent progressivement au cours de la période de cinq ans, passant de 8 millions de dollars en 1999 à 79 millions de dollars en 2003. Le budget prévu dans le Plan de développement palestinien pour le tourisme et l'archéologie en 1999 était élevé, essentiellement à cause du projet Bethléem 2000 qui était une priorité urgente cette année. Le budget général pour ce secteur s'est élevé à 97,7 millions de dollars. Les décaissements effectués ont atteint les montants suivants : 8 millions de dollars pour l'agriculture, 18 millions de dollars pour le tourisme et l'archéologie, 2 millions de dollars pour le développement industriel et 6 millions de dollars pour le secteur privé, soit un montant total de 34 millions de dollars pour tous les sous-secteurs.

50. Les activités entreprises par l'ONU dans ce secteur ont porté sur les trois principaux domaines prioritaires, à savoir l'agriculture, l'industrie et le tourisme. L'UNWRA a poursuivi l'élargissement de ses programmes de création de revenus visant à créer des possibilités d'emploi et à développer les entreprises par l'octroi de microcrédit aux petites entreprises. Ce programme est devenu le principal prestataire de services financiers dans le secteur des microentreprises dans le Territoire palestinien occupé. L'ONUDI s'emploie à mettre en place un projet intitulé « Programme d'appui de l'ONUDI à l'industrie palestinienne » qui se trouve dans sa phase préparatoire et qui comprend une visite d'étude en Tunisie à l'intention des représentants du Ministère de l'industrie et le recrutement d'experts nationaux. Ce projet consistera à mettre en place un programme pilote de modernisation industrielle comportant diverses activités visant à renforcer la capacité du Ministère de l'industrie et du secteur privé. Le Centre du commerce international (CCI) a parrainé la partici-

pation du Centre du commerce palestinien à trois réunions des acheteurs et vendeurs dans la région, dans le cadre de son programme régional. Le CCI a également entrepris une mission dans le Territoire palestinien en mars 2000 en vue de jeter les bases d'un projet de développement de l'artisanat et de commercialisation des produits de l'artisanat. Un descriptif de projet est mis au point et les domaines prioritaires pour la coopération technique dans ce domaine et dans bien d'autres ont été recensés. Une autre mission visant à évaluer de manière plus approfondie les besoins et les potentialités des milieux d'affaires palestiniens a été entreprise en mai 2000.

51. Un programme de formation à la diplomatie commerciale a été conjointement organisé par l'UNITAR, la CNUCED et le PNUD à l'intention de l'Autorité palestinienne. Il comportait trois sessions et un colloque de haut niveau. UNIFEM a poursuivi, en collaboration avec le Ministère des affaires sociales, son projet intitulé « Promotion de l'esprit d'entreprise chez la femme à Gaza (1997-2000) », qui a pour objectif d'accroître la présence des femmes dans le secteur privé et de leur assurer des revenus plus élevés. La CNUCED a continué d'appuyer diverses activités de coopération technique pendant la période du projet, notamment une étude de faisabilité concernant une zone industrielle à Naplouse, le renforcement de l'efficacité commerciale dans divers domaines, la formation à la diplomatie commerciale susmentionnée et l'appui au développement des entreprises. L'OIT a exécuté plusieurs projets, dont le programme palestinien en faveur de l'emploi.

52. La CESAO a exécuté, en novembre 1999, un programme de formation sur les questions et politiques agricoles en collaboration avec le Service palestinien de la planification. Deux descriptifs de projet et deux propositions ont été élaborés pour ce sous-secteur. L'AIEA a poursuivi son projet d'élimination de la drosoptile. Le PAM a continué d'appuyer les petits agriculteurs de Gaza ainsi que le projet de mise en valeur des terres auquel participent 720 familles, par le biais du Service de secours catholique. Comme autre activité connexe, le PNUD a poursuivi ses activités visant à remettre en culture les parcours dégradés, ce qui a permis de remettre en état les terres agricoles et de fournir du travail à des milliers de Palestiniens sans emploi. Le FIDA a continué d'appuyer diverses activités agricoles grâce à son programme de secours et développement et à son programme de gestion participa-

tive des ressources naturelles. La FAO a poursuivi son projet de renforcement des capacités en matière d'analyse des politiques agricoles et de planification et envisage d'exécuter quatre autres projets connexes, dès que les fonds nécessaires seront disponibles.

53. Le Programme des Volontaires des Nations Unies a commencé à mettre en place un corps de volontaires du patrimoine culturel archéologique en procédant au recrutement de deux architectes, l'un recruté sur le plan national et l'autre sur le plan international. L'UNESCO a conduit la mise en oeuvre du plan d'action d'urgence pour le projet Bethléem 2000, ouvrant ainsi la voie aux pèlerinages et au développement du tourisme culturel en Palestine. En outre, le Programme d'assistance au peuple palestinien de l'UNESCO comprenait des projets de restauration des mosaïques et de formation à la protection du patrimoine culturel. Le PNUE a tenu, par le biais de son bureau régional pour l'Asie occidentale, une série d'ateliers régionaux sur le commerce et le tourisme auxquels ont participé des représentants de l'Autorité palestinienne.

54. En 1999, le montant des décaissements au titre du secteur productif s'est élevé à 33 millions de dollars des États-Unis contre des besoins estimés à 97,7 millions de dollars. L'agriculture, à laquelle un montant de 7,7 millions de dollars avait été alloué dans le Plan de développement palestinien, a bénéficié d'un niveau de financement relativement satisfaisant, les décaissements s'étant élevés à environ 7 millions de dollars. Avec un montant de 2 millions de dollars, les décaissements au titre du développement industriel sont restés très en deçà des ressources prévues dans le Plan de développement palestinien, dont le montant était de plus de 8 millions de dollars. Bien que le tourisme et l'archéologie aient bénéficié du montant le plus élevé décaissé dans ce secteur à ce jour (18 millions de dollars), celui-ci est encore loin de l'objectif fixé qui est de 69,4 millions de dollars. Les décaissements au titre du secteur privé, qui relèvent de la rubrique « Autres projets d'appui » dans le Plan de développement palestinien, ont atteint un montant de 6 millions de dollars contre 12,8 millions prévus

IV. Conclusion

55. Le présent rapport montre l'évolution de l'assistance fournie par le système des Nations Unies et d'autres sources au Territoire palestinien occupé et à ses habitants en faisant ressortir les tendances et la ma-

nière dont les priorités sont satisfaites. De manière générale, les progrès se sont poursuivis pour ce qui est de satisfaire les besoins prioritaires les plus urgents et les plus importants de l'Autorité palestinienne et du peuple palestinien. Il faut un appui supplémentaire pour faire face aux besoins humains fondamentaux. Il faut également un appui technique et financier pour améliorer le cadre de vie et l'infrastructure, notamment l'approvisionnement en eau, l'énergie et les transports. Il faut renforcer davantage les institutions et les ressources humaines pour relever ces défis. L'Autorité palestinienne, grâce au concours de l'ONU et d'autres partenaires internationaux, a entrepris des réformes institutionnelles, économiques et financières qui devraient également bénéficier d'une assistance afin d'être menées à terme et d'avoir l'impact voulu.

56. Les méthodes de planification et les plans de l'Autorité palestinienne sont devenus plus efficaces ces trois dernières années, ce qui a permis de mieux cerner les besoins non satisfaits et de justifier les priorités stratégiques. Les mécanismes institutionnels mis en place pour favoriser le dialogue et la coordination entre l'Autorité palestinienne et les donateurs fonctionnent convenablement et bénéficient de l'appui du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies, en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies.

57. Au cours de l'année écoulée, les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ont continué de jouer un rôle important et spécial en appui au peuple palestinien. Le système des Nations Unies pour le développement a continué de jouer un rôle complémentaire à celui des autres partenaires de la communauté internationale et a fourni une assistance multilatérale et bilatérale notable. Les organismes des Nations Unies prennent de plus en plus d'initiatives pour coordonner leurs programmes d'activités. L'UNRWA et le PNUD gèrent chacun de vastes programmes spéciaux conformément à leurs mandats. Les institutions de Bretton Woods jouent également des rôles particulièrement efficaces. D'autres fonds et programmes et de nombreuses institutions spécialisées des Nations Unies apportent d'importantes contributions à la réalisation des priorités de développement socioéconomique, en répondant aux besoins de manière novatrice.

58. Il est évident que de nombreux besoins ont été satisfaits et qu'en grande partie du fait du renforcement des capacités de planification et de décision de l'Autorité palestinienne, le Plan de développement palestinien

a servi de plus en plus à influencer sur l'orientation de l'aide fournie par les donateurs. Cependant, l'insuffisance de l'aide apportée à certains secteurs et sous-secteurs prioritaires n'a pas permis d'atteindre le niveau de développement prévu dans des domaines essentiels. Il faudrait, dans le cadre de la coopération pour le développement, poursuivre l'examen des modalités de satisfaction des besoins prioritaires tant du point de vue monétaire, pour savoir si les fonds disponibles sont judicieusement consacrés aux besoins et priorités effectivement définis par l'Autorité palestinienne, que du point de vue de l'échange d'informations et de la coopération entre les donateurs, pour assurer la complémentarité et empêcher les doubles emplois. La coordination entre l'Autorité palestinienne et les donateurs, mais aussi entre ces derniers, est donc indispensable pour permettre au développement palestinien d'atteindre les objectifs fixés de manière cohérente et durable.

59. Les progrès enregistrés dans le développement du Territoire palestinien occupé ont été rendus possibles par l'assistance considérable fournie par la communauté internationale, un montant total d'environ 2,75 milliards de dollars ayant été décaissé entre 1993 et 1999. Toutefois, la tendance à la baisse des nouveaux engagements et des décaissements au titre de la coopération pour le développement, malgré les besoins spéciaux actuels et les défis à relever, est une source de préoccupation. Les institutions palestiniennes et le Plan de développement palestinien offrent un cadre raisonnable pour la poursuite de l'assistance internationale et une base judicieuse pour les consultations en vue d'orienter la collaboration future en matière de développement. Les circonstances, les hypothèses et les exigences auxquelles sont confrontés le Territoire palestinien occupé et le peuple palestinien continueront d'évoluer à l'avenir. J'invite la communauté internationale à fournir les ressources nécessaires et à faire preuve de souplesse en appuyant les programmes de développement en faveur du peuple palestinien.

Annexe I

Plan de développement palestinien : secteurs prioritaires

<i>Infrastructure et gestion des ressources naturelles</i>	<i>Renforcement des capacités institutionnelles</i>	<i>Mise en valeur des ressources humaines et développement social</i>	<i>Secteurs productifs</i>
Approvisionnement en eau et eaux usées	Développement institutionnel	Éducation	Agriculture
Transport	Cadre juridique et réglementaire	Santé	Industrie
Environnement	Développement de la démocratie	Femmes	Tourisme et ressources archéologiques
Déchets solides	Police	Projets relatifs aux jeunes	Autres projets d'appui
Systèmes de télécommunication et d'information		Projets culturels	
Énergie		Droits de l'homme et société civile	
Logement		Aide humanitaire	
Infrastructure générale		Détenus et anciens détenus	
Projets stratégiques et nationaux		Camps de réfugiés	

Annexe II

Le système de développement des Nations Unies dans le Territoire palestinien occupé

	DESA	CESAO	FAO	AIEA	BIRD	OACI	FIDA	OIT	OMI	CCI	UIT	ODCCP	OHCHR	CNUCED	PNUD	PNUE	UNESCO	FNUAP	UNICEF	ONUDI	UNIFEM	UNITAR	UNRWA	VNU	UPU	PAM	OMS	OMC	
Secteur 1. Infrastructure et mise en valeur des ressources naturelles																													
Eau et assainissement					X										X	X	X	X					X				X		
Environnement	X	X			X										X	X	X			X			X				X		
Infrastructure générale	X			X	X										X		X	X					X	X	X				
Télécommunications		X									X				X														
Énergie	X			X													X												
Transports						X			X					X	X														
Secteur 2. Renforcement des capacités institutionnelles																													
Développement institutionnel et gouvernance	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Renforcement des cadres juridiques et réglementaires	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X		X	X	
Démocratie, état de droit et droits de l'homme	X	X						X					X		X		X	X	X		X		X						
Police												X	X																
Secteur 3. Secteur social																													
Éducation		X			X			X							X		X	X	X		X		X	X					
Santé		X						X				X			X		X	X			X		X	X		X			
Femmes et égalité entre les sexes	X	X	X				X	X					X		X		X	X	X	X			X	X		X	X		
Enfants et jeunes	X	X					X	X				X		X	X		X	X	X		X		X	X		X	X		
Protection sociale								X							X								X				X		

	DESA	CESAO	FAO	AIEA	BIRD	OACI	FIDA	OIT	OMI	CCI	UTI	ODCCP	OHCHR	CNUCED	PNUD	PNUE	UNESCO	FNUAP	UNICEF	ONUDI	UNIFEM	UNITAR	UNRWA	VNU	UPU	PAM	OMS	OMC
Culture															X		X							X				
Aide humanitaire															X				X				X			X		
Secteur 4. Secteurs productifs																												
Emploi, industrie et petites entreprises	X	X	X		X	X	X	X		X	X			X	X		X			X	X	X	X	X				
Commerce et investissements		X			X	X			X	X	X	X		X	X					X		X						X
Tourisme et patrimoine culturel						X		X							X	X	X							X				
Agriculture		X	X				X								X											X		

Note : DESA – Département des affaires économiques et sociales

ODCCP – Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime

OHCHR – Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme